

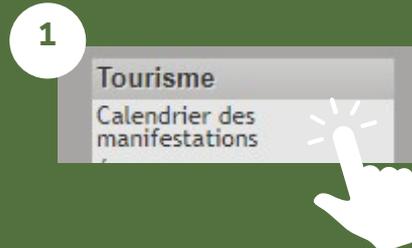


## DUM : INSCRIPTION EN LIGNE

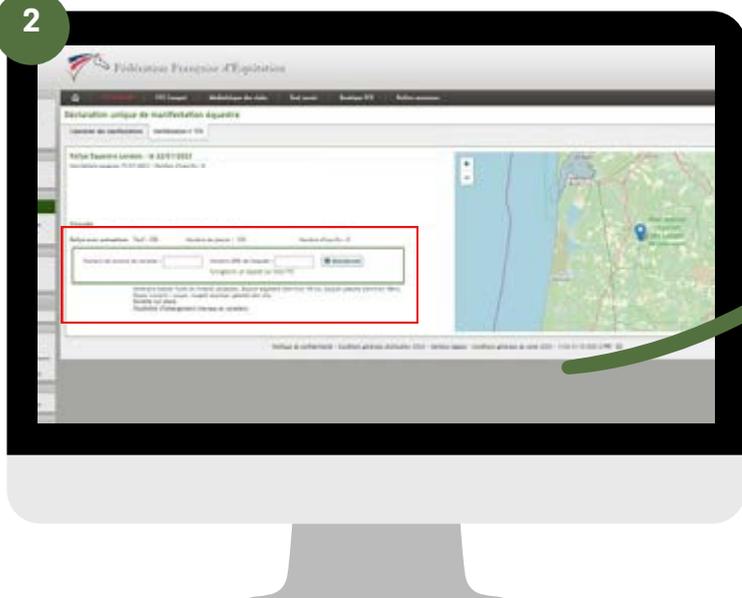
La DUM (Déclaration Unique de Manifestation) constitue le calendrier de référence des manifestations d'équitation de pleine nature. Lancé il y a quelques années, cet outil d'aide à la gestion et à l'organisation des événements continue de se développer : il permet désormais à tous les cavaliers licenciés de s'inscrire, puis de payer en ligne via le SIF.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Accédez au de tourisme équestre calendrier des manifestations
2. Sélectionnez la manifestation et cliquez sur "S'inscrire"
3. Identifiez-vous ainsi que votre équidé
4. Validez les informations et effectuez le paiement en ligne simplement en suivant les instructions.



2



3

4

### UNE GESTION SIMPLIFIÉE

- Avec la DUM, les inscriptions sont informatisées et donc facilitées. Grâce à la licence, l'inscription des randonneurs se fait en quelques clics et garantit que l'ensemble des participants est assuré, conformément aux exigences du ministère des Sports pour les manifestations sportives.
- Jusqu'à présent réservée aux adhérents, l'inscription est désormais ouverte à tous les licenciés, quel que soit leur fléchage.
- Cavaliers et meneurs individuels peuvent gérer leur participation à de nombreuses manifestations de Tourisme équestre et régler leurs frais d'inscription via le paiement sécurisé en ligne.
- En plus de faciliter et de centraliser le traitement des paiements et d'assurer à l'organisateur un suivi en direct des inscriptions, cela permet également d'estimer les commandes au plus juste.
- Pour les retardataires, l'inscription « terrain » le jour-même reste possible, ainsi que la délivrance de licences vertes aux cavaliers ou meneurs encore non licenciés qui souhaiteraient participer à un événement.